



Parc national
des Cévennes

Objet

Consultation pour le marché :
Conception du guide de l'éclairage public
de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé
du Parc national des Cévennes

Suivi par

Xavier WOJTASZAK
06 79 91 24 05
xavier.wojtaszak@cevennes-parcnational.fr

Date

Florac Trois Rivières, le 31 janvier 2018

Madame, Monsieur,

Je vous adresse ce courrier dans le cadre de la consultation lancée par l'établissement public du Parc national des Cévennes, également en ligne sur le site Internet de l'établissement, portant sur la conception du guide de l'éclairage public de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Parc National des Cévennes.

Ce marché est passé selon une procédure adaptée, en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Des variantes pourront être proposées par les prestataires, concernant des prestations qu'ils jugent utiles à l'exécution optimale de la mission. Les options demandées seront chiffrées séparément. Le délai de validité des propositions est de 30 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

La durée du marché est de 1 an à compter de la date de sa notification. L'établissement public du Parc national des Cévennes souhaiterait toutefois la livraison de la version validée au 30 juin 2018 au plus tard.

Les offres devront être transmises :

- soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception,
- soit déposées contre récépissé

au Secrétariat général du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 FLORAC.

Les offres devront être déposées dans une enveloppe cachetée portant la mention « **Marché n°2018/PNC/MAPA/02 : Guide de l'éclairage public de la Réserve internationale de ciel étoilé du Parc National des Cévennes** ».

La date limite de réception des offres est fixée au **9 février 2018 à 12h**.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré ou qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouverts à leur auteur.



Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • 48400 Florac

Tél. +33 (0)4 66 49 53 01 • Fax : +33 (0)4 66 49 53 02

www.cevennes-parcnational.fr • info@cevennes-parcnational.fr

Les offres devront contenir :

- 📄 Le DC1 « lettre de candidature » dûment complété,
- 📄 Le DC2 « déclaration du candidat » dûment complété et les documents justificatifs demandés,
- 📄 Une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée,
- 📄 Une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard de tiers et du PNC en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution,
- 📄 Les moyens humains avec curriculum vitae des intervenants et matériels du candidat. L'équipe sera de compétence pluridisciplinaire et réunira à minima des compétences en matière d'éclairage public, de préservation du ciel et de l'environnement nocturnes, d'illustrations et de graphismes,
- 📄 Un RIB ou RIP,
- 📄 Le détail descriptif et estimatif complété,
- 📄 Une liste de format A4 précisant les références détaillées récentes (objet, lieu, montant de la mission, réalisée par le candidat en précisant 2 ou 3 opérations significatives en lien avec l'objet de la précédente consultation),
- 📄 Les autres pièces du marché datées et signées.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	40
2- Valeur technique des prestations	60

1 - Les offres financières seront comparées sur la base des détails descriptifs estimatifs fournis. Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

$$\text{Note sur 10} = 10 \times (\text{prix de l'offre la plus basse} / \text{prix de l'offre examinée})$$

2 - La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces de l'offre, fournies par le candidat, et en particulier. La note maximum pour ce critère sera de 10.

- 📄 les références et réalisations similaires ou équivalentes (note sur 2),
- 📄 la composition et les compétences de l'équipe (note sur 3).
- 📄 Les propositions en adéquation avec les objectifs du projet (note sur 5).

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

$$\text{Note finale} = \text{note critère n°1} \times 40\% + \text{note critère n°2} \times 60\%$$

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

L'EP PNC se donne la possibilité de négocier les propositions avec un nombre limité de candidats seulement.

L'offre retenue est l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le délai de **10 jours** imparti par la personne responsable du marché.

Conformément aux articles 48 et 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

L'ATTRI1 « acte d'engagement » sera alors élaboré, **accompagné du détail descriptif et estimatif des prix du candidat.**

Pour tout renseignement complémentaire administratif concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser à :

- la personne responsable de la procédure du marché : Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale
- la correspondante : Mme Catherine BERNARDI
☎ : 04.66.49.53.38 📠 : 04.66.49.53.02
💻 : catherine.bernardi@cevennes-parcnational.fr

Pour tout renseignement complémentaire technique concernant le marché, les candidats peuvent s'adresser au délégué territorial du massif de l'Aigoual, Xavier WOJTASZAK

☎ : 06 79 91 24 05
💻 : xavier.wojtaszak@cevennes-parcnational.fr